

Réf: Dossier N° : 57586

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « SYNERGIES AGRICOLES COTE D'IVOIRE SARL »

Siège social : ABIDJAN - MARCORY Imm Batiplus près ORCA Deco Bld
VGE, 11 BP 2643 ABIDJAN 11

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 27 Nov. 2018, et enregistrés au CEPICI le 04 Déc. 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « SYNERGIES AGRICOLES COTE D'IVOIRE SARL » .

Objet: La distribution d'engrais et de produits phytosanitaires ; La distribution de semences agricoles, Le conseil agricole ; Le négoce de produits agricoles, Et généralement toutes opérations techniques, commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant à l'un des objets ci-dessus spécifiés ou à tous objets semblables susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement.

Capital social: 10 000 000 F CFA divisé en Mille (1.000) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 1.000 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - MARCORY Imm Batiplus près ORCA Deco Bld
VGE, 11 BP 2643 ABIDJAN 11

GERANT: Monsieur TOKORE GBETE FRANCK ARMEL.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-31469 du 03/12/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°27942 du 03/12/2018

